

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

17.02. E0 16

Dossier complet le 17.02.2016

F093 16 P003

1. Intitulé du projet

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 613 POUR MISE A DOUBLE SENS AU DROIT DE LA ZA DE LA FESTRE - COMMUNE DE ST CEZAIRE SUR SIAGNE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES APLES MARITIMES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. ERIC CIOTTI - PRESIDENT

RCS / SIRET

2 2 0 6 0 0 0 1 9 0 0 0 1 6

Forme juridique CONSEIL DEPARTEMENTAL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des sevils et critères de la rubrique
Rubrique n° 6 Infrastructures de transports Sous rubrique : d) Toutes routes inférieures à 3 km	Elargissement d'une route départementale pour mise à double sens sur une longueur de 255 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Le projet se situe au droit de la zone d'activités de la Festre, à l'Est du territoire de la commune de St-Cézaire-sur-Siagne, en entrée de ville à la confluence des routes départementales 13 et 613. Actuellement, la desserte de cette zone par la RD613 ne permet pas d'assurer une bonne fonctionnalité des circulations sur une seule voie, particulièrement pour les poids lourds.

Le projet porte sur une longueur de 255 m et vise à :

- un élargissement d'une partie de la RD 613, actuellement en sens unique pour disposer d'une voie à double sens de 7 m de large
- l'aménagement d'un trottoir pour sécuriser les cheminements piétons et d'un accotement,
- l'aménagement d'une noue drainante végétalisée.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs :

- une meilleure desserte de la zone artisanale dans de bonnes conditions de sécurité notamment pour les poids lourds (éviter les marche-arrière des PL sur la RD et dans le giratoire, permettre le croisement),
- une amélioration de la circulation riveraine contrainte par le sens unique actuel à faire un grand détour pour rejoindre la RD 13 en direction de Grasse,
- le raccordement et le maillage avec la voie interne de la ZA (projet de mise à double sens sur 430 m de l'ancien chemin de Cabris porté par la communauté d'agglomération du pays de Grasse),
- l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé (trottoirs) inexistant aujourd'hui,
- l'amélioration du système de drainage des eaux pluviales de la RD (création d'une noue drainante végétalisée).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La chaussée de la RD 613 va être élargie d'environ 3.25 m sur une longueur de 255 m pour créer une voie à double sens d'environ 7 m de large.

Le projet comprend également sur la même longueur :

- la construction d'un trottoir de 1.50 m de large côté Sud Ouest sur toute la section,
- un accotement de 1 m en sur-largeur côté Est,
- une noue paysagère pour collecter les eaux de pluie de la chaussée (fondation ballast enveloppé par géotextile).

Techniques : terrassement, structure de chaussées, enrobés

Durée des travaux : 3 / 4 mois maximum

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie va permettre d'assurer un double sens très utile au fonctionnement de la zone artisanale notamment pour les PL (sécurisation des accès et livraisons), mais aussi aux déplacements des riverains qui résident ancien chemin de Cabris leur évitant de faire un détour pour rejoindre la RD13.

Le trafic routier évoluera peu (comptages 2013 : 728 véhicules / jour dont 5 % PL).

Le trottoir va aussi permettre d'intégrer des cheminements piétons sécurisés, notamment pour les écoliers du quartier qui doivent se rendre aux arrêts de bus situés sur la RD13.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Procédure de déclaration de projet (L126-1 du code environnement) si étude d'impact 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Déclaration de projet 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Superficie globale du projet dont : 1.810 m2 - Emprise de chaussée créée 776 m2 - Emprise de trottoir créée 303 m2 - Emprise d'accotement enrobé créée 210 m2 - Emprise de noue paysagère créée 521 m2 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 48 ′ 53 ″ 23 Lat. 43 ° 39 ′ 05 ″ 29 d'implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : St Cézaire sur Siagne Point de départ : Long. ___ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " _ Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " _ Communes traversées: 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-ll falt l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-Il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-Il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5, 50	illidisn	lé envir	onnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sol	s sur le	lieu de	e votre projet ?				
Une section de la voie existante et pour l'élargissement : les acco Règlement applicable à la zone	temen	ts et une	e bande de terrain naturel (sous maîtrise foncière publique). e urbaine UZ				
Existe-t-il un ou plusieurs docconcernés) réglementant l'occ	ument cupati	s d'urb on des	vanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oul Non sois sur le lieu/tracé de votre projet ?				
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	d'approbation : modifié les 3/11/1994, 30/08/2002, 8/12/2006, 11/06/2010 Précisez le ou les èglements applicables à						
environnementale?			nents ont-its fait l'objet d'une évaluation Oui Non				
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-c	par to	ous moy	vens utiles, notamment a partir des informations disponibles sor le site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?	X						
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[X]		PNR Pré-Alpes Azur				
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas		[X]					

dans une aire de mise en vaieur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans ùne zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	Transaction of the state of the	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?			PPRIF approuvé le 6/08/2008
approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		[X]	
dans une zone de répartition des eaux ?		[X]	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?	[x]		Monument classé n° 1181002 : Dolmen dit de la Graou (inclus dans l'enceinte d'une usine construite en 1994 et situé à l'arrière du bâtiment - aucune covisibilité depuis la RD613)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

& Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domain	nes de l'environnement :	Ou	i Nor	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		La gestion des eaux pluviales de ruissellement de la voirie sera assurée par la noue paysagère. En effet, le devers de la chaussée sera orienté vers cette noue. La fondation sera constituée de ballast enveloppé par du géotextile. Le volume d'eaux pluviales sera concentré dans cette noue sur toute la longue de la voie, soit 255 m.
Ressource	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les matériaux issus des terrassements pour constitution du corps de chaussée et de la noue seront dans la mesure du possible orientés vers une plateforme de retraitement pour être ensuite réutilisés en matériaux de couche de forme de structure de chaussée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Les matériaux "propres" rapportés pour construction du corps de chaussée seront dans la mesure du possible des matériaux provenant d'une plateforme de recyclage.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		[x]	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	100	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Incendie. Un poteau incendie est existant au départ du projet côté sud.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	[X]	En phase chantier En exploitation : la mise en double sens est susceptible de générer une légère augmentation du trafic VL et PL, mais restera relativement faible pour route départementale de l'ordre de 1.000 veh/jour.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		En phase chantier : odeurs liées aux engins et aux matériaux
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	X	En phase chantier : lors de la réalisation de la structure de chaussée de l'élargissement et du terrassement de la noue

	Engandro til des			Pas d'éclairage routier prévu
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		[X]	
,	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Tanasana and the same of the s	x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	<u>*</u>	En phase chantier : rejets faibles liés aux engins.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		[x]	L'imperméabilisation supplémentaire liée à l'élargissement sera compensée par création d'une noue drainante végétalisée.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Les matériaux de chantier (déblais) seront valorisés ou évacués en décharge contrôlée.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture; sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Amélioration des fonctionnalités de la zone d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oul X Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet du Département est complémentaire de celui porté par la communauté d'agglomération du pays de Grasse, qui vise à la requalification d'une voie interne à la zone artisanale sur 430 m (ancien chemin de Cabris), dont les travaux sont envisagés pour 2,016. Ils ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas qui a abouti à un arrêté préfectoral en date du 01/10/2015 indiquant que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'élargissement de la RD613 ne nécessite pas d'étude d'impact pour plusieurs raisons :

- le projet se situe dans un secteur urbanisé et est destiné à améliorer et sécuriser l'accès d'une zone d'activités artisanales (pas d'atteinte au milieu naturel),
- la route à élargir est déjà existante et le projet ne concerne qu'un élargissement sur une distance relativement courte de 255 m (au delà de l'intersection avec l'ancien chemin de Cabris, la RD reste à sens unique),
- la gestion des eaux pluviales de la chaussée est prise en compte par la création d'une noue,
- le système de noue a été choisi pour intégrer un traitement paysager et compenser la bande de terrain naturel nécessaire pour construire l'élargissement,
- le projet ne vise pas à augmenter le trafic (qui évoluera peu) mais à mieux organiser et sécuriser la circulation notamment des poids lourds, à permettre le maillage avec les voies de la ZA et une meilleure desserte des riverains du quartier,
- toutes les mesures seront prises pour réduire la gêne occasionnée pendant les travaux (durée 3 / 4 mois maxi) vis à vis des riverains et les risques de pollution liés aux engins de chantier (stockage des véhicules sur surface imperméabilisée, utilisation de matériel aux normes).

_		
ij	8. Annexes	
8	1.1 Annexes obligatoires	
	Objet	_
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	

Sauf pour les fravaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

	9. Enç	gagement et signature	
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignem	ents ci-dessus	
Fait à	Nice) le,	17 FEV, 2015
Signature	Le Directeur des Routes et des Infra. Marc JAVA	2007	